

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 7 février 2012

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

025.02.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2012 soit accepté tel que présenté.

026.02.12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2012 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

027.02.12

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 7 février 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations janvier 2012	2 239,79 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	2 470,24 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	13 481,78 \$	
REER employeur	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	865,40 \$	
REER employés	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	865,40 \$	
	Total:	19 922,61 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
G. Bolduc et Ass.	Rep pompe	3558	20 470,41 \$
Frédéric Lee	Frais de déplacement	3570	21,60 \$
Poste Canada	Timbres pour taxes	3564	631,21 \$
F.Q.M.	Cotisation annuelle	3565	1 003,63 \$
Ass. Plus beaux villages	Guide des villages membres	3566	754,16 \$
A.D.M.Q.	Cotisation annuelle	3568	646,91 \$
Station Plein Air	Don 50ième	3569	1 000,00 \$
Club Optimiste St-Pacôme	Don carnaval	3556	500,00 \$
Ass. Plus beaux villages	Cotisation annuelle	3562	509,25 \$
Jean-François Charron	Programme Petits Patrimoines	3563	500,00 \$
Muni. St-Philippe-de-Néri	Site enfouissement	3561	12 921,75 \$
Groupe Ultima	Assurance annuelle	3560	32 419,00 \$

Station Plein Air	Quote-Part	3555	3 333.33 \$
Les Fleurons du Québec	Cotisation annuelle	3567	350.00 \$
Régie inter-muni. en pro.	Quote-Part	3554	6 917.36 \$
Transport Pierre Dionne	Contrat neige	3557	23 095.67 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Parc	02313-30972	366.00 \$
Hydro-Québec	P1-P2	02313-65724	448.23 \$
Hydro-Québec	Caserne	02313-13383	131.37 \$
Hydro-Québec	Centre Communautaire	02313-21043	1 007.69 \$
Hydro-Québec	Centre Comm. Agrandis	02313-50129	823.19 \$
Hydro-Québec	Croix	02313-52397	108.31 \$
Hydro-Québec	Baseball	02313-68202	28.15 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	02313-00839	400.09 \$
Hydro-Québec	PP5	02313-62727	84.45 \$
Hydro-Québec	PP4	02314-47736	83.04 \$
Hydro-Québec	PP2	02314-25969	292.23 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	02314-14492	731.19 \$
Hydro-Québec	P3-P4	02314-80512	986.92 \$
Hydro-Québec	Étangs	02314-99741	1 833.60 \$
Hydro-Québec	PP3	02314-97361	90.07 \$
Hydro-Québec	PP1	02314-12659	327.32 \$
BELL	Chalet des loisirs	02314-96055	126.44 \$
BELL	Internet	02509-52362	30.71 \$
BELL	Station pompage	02314-25645	81.11 \$
BELL	Station pompage	02314-96055	81.11 \$
BELL	Station pompage	02314-38031	81.11 \$
BELL	Bureau municipal	02314-69351	288.85 \$
CSST	Frais mensuels	01008-46811	889.44 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	01008-91522	3 276.29 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	01008-46811	7 588.59 \$
Cartes de crédit			
Buro Plus	Fourniture de bureau	Dévelop.	44.58 \$
Poste Canada	Envois postaux	Dévelop.	115.15 \$
Poste Canada	Envois postaux	Dévelop.	115.15 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			125 534.66 \$
TOTAL SALAIRES			19 922.61 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			125 534.66 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			42 878.08 \$
GRAND TOTAL :			188 335.35 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 7 février 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

028.02.12

DEMANDE AU PACTE RURAL – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le CLD, par le biais du Pacte rural, aide à défrayer les coûts d'embauche d'un(e) agent(e) de développement ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande au Pacte rural de la MRC de Kamouraska de verser une aide financière de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour défrayer une partie des coûts du salaire de l'agente de développement pour l'année 2011 et que le directeur général transmette le rapport d'activités au CLD.

029.02.12

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DU DOMAINE

ATTENDU QUE M. Sylvain Ouellet est en processus d'acquisition d'un terrain appartenant à Mme Darie Bérubé et M. Michel Bérubé, situé dans la rue du Domaine ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme possède une parcelle de terrain située en bordure de l'assiette de rue et que cette dernière n'est d'aucune utilité pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain d'une superficie totale de 212,4 mètres carrés et porte le numéro de lot 4 321 128 ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain serait utile à M. Ouellet pour la configuration de l'accès à sa future propriété ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la vente de cette parcelle de terrain située en bordure de la rue du Domaine à M. Sylvain Ouellet au coût d'un dollar (1,00 \$) et le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee soient autorisés à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rattachant.

030.02.12

AUTORISATION DE SIGNATURES AUX FINS DE LA DÉCLARATION (ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT) – PROJET DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation a été présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Gervais Lévesque, maire, et M. Frédérick Lee, directeur général, soient désignés pour signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, y compris l'attestation d'exactitude ;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général soit autorisé à effectuer le paiement de cinq cent vingt-trois dollars (523,00 \$) au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention du certificat d'autorisation dans le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue de la Pruchière.

031.02.12

DEMANDE D'EXEMPTION DES INSTANCES MUNICIPALES ET L'APPLICATION DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2011, de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement impose à tout demandeur de certificat d'autorisation de produire un formulaire de déclaration confirmant que le projet n'est pas financé par un prêteur d'argent et assurant, notamment, que l'organisme ainsi que tout dirigeant de l'organisme demandeur n'a pas été trouvé coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à un acte criminel lié à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée, d'un acte criminel prévu aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel, d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements (même si celle-ci n'a rien à voir avec l'objet de la demande de certificat d'autorisation), n'a pas été en défaut de respecter une ordonnance ou une injonction rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ; ni de payer un montant dû en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENTU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est constitué de sept (7) élus ayant prêté serment, et dont six (6) ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie et devant respecter la loi et l'éthique ;

ATTENDU QUE les demandes de certificat d'autorisation effectuées par les municipalités concernent, dans la majorité des cas, des travaux découlant des compétences qui leur sont dévolues en vertu de diverses lois ;

ATTENDU QU'une telle procédure concernant les liens de dépendance entre les municipalités et ses élus vient alourdir la démarche d'obtention du Certificat d'autorisation et s'applique difficilement au milieu municipal ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'exempter les municipalités de l'application de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment lorsque les demandes de Certificat d'autorisation visent l'exécution de travaux découlant de

compétences dévolues aux organismes municipaux.

032.02.12

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE DU LOCAL DES JEUNES

ATTENDU QUE les deux (2) candidates intéressées par le poste de coordonnatrice du Local des jeunes possèdent toutes deux (2) une expérience similaire ;

ATTENDU QUE toutes deux sont à l'emploi de la Municipalité de Saint-Pacôme en tant qu'animatrices au local des jeunes depuis déjà dix-sept (17) mois, soit depuis septembre 2010 et qu'elles s'acquittent de leurs tâches avec satisfaction ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Christine Drapeau et Mme Marie-Pier Lévesque s'acquittent conjointement des tâches de coordination, d'animation et de planification du Local des jeunes de Saint-Pacôme.

033.02.12

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-OUELLE POUR LE COMPTE DU LOCAL DES JEUNES

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Christine Drapeau et M. Frédéric Lee soient désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes de Saint-Pacôme.

034.02.12

MANDATER UN NOTAIRE OU AVOCAT POUR FAIRE UNE DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.

ATTENDU QU'une entreprise en pleine expansion s'est montrée intéressée à venir s'établir dans le parc industriel de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE les entreprises déjà en place ont besoin de plus d'espace afin de faciliter leurs opérations ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de terrain disponible présentement ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Yves Lévesque, notaire, afin de préparer une demande d'exclusion à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'agrandir le parc industriel de Saint-Pacôme.

ENTÉRINER LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ MODIFIÉ

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

035.02.12

AUTORISATION DE PAIEMENT À FERDINAND LAPLANTE INC. – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU la réception de la facture de Ferdinand Laplante inc. pour la partie du remplacement de la fenestration de l'Édifice municipal qui a été exécutée ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédéric Lee, à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 1 au montant de trente-six mille cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-neuf cents (36 191,69 \$) taxes incluses, à Ferdinand Laplante inc.

036.02.12

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DES ARCHITECTES

CORRIVEAU, GIRARD ET ASSOCIÉS – PROJET DE REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU la réception de la facture des Architectes Corriveau, Girard et Associés dans le projet de remplacement d'une partie de la fenestration de l'Édifice municipal ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement de la facture numéro 212-006 au montant de quatre mille trois cent soixante-neuf dollars et cinq cents (4 369,05 \$) pour les relevés et mise en plan, services d'appel d'offres et la surveillance de travaux aux Architectes Corriveau, Girard et Associés, et ce, après vérification de la conformité des travaux.

037.02.12

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28,00 \$) par habitant par année, soit un total de cent douze dollars (112,00 \$) par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

038.02.12

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – RÉPARATION DES FUITES PL1-PL2

ATTENDU QUE deux joints d'étanchéité doivent être remplacés aux bassins PL1 et PL2;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Lévesque, responsable du réseau d'aqueduc et d'égout, a analysé les soumissions suivantes :

Allen Entrepreneur Général inc.	1 870,00 \$ taxes en sus
Gaétan Bolduc & Associés inc.	995,00 \$ taxes en sus

ATTENDU QUE suite à son analyse, M. Jean-Pierre Lévesque nous recommande la soumission de Gaétan Bolduc & Associés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Gaétan Bolduc & Associés inc. au coût de neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (995,00 \$) taxes en sus, et ce, après vérification auprès des plombiers locaux.

039.02.12

APPROBATION DU PROJET D'IMPLANTATION DU SYSTÈME D'ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE ROGERS COMMUNICATIONS INC.

ATTENDU QUE la compagnie Rogers Communications inc. a présenté à la Municipalité de Saint-Pacôme un projet d'implantation d'un système d'antennes de télécommunication sur une partie du lot 4 319 004 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le domaine des radiocommunications est soumis aux lois du Parlement fédéral qui a juridiction exclusive sur celles-ci;

ATTENDU QUE l'implantation de systèmes d'antennes à des endroits stratégiques selon des critères techniques et des besoins d'exploitation bien précis est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R.-2) et de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

ATTENDU QU'en l'occurrence, le choix de l'emplacement retenu pour l'implantation du système d'antennes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme découle d'une recherche de site suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers Communications inc. et son environnement;

ATTENDU QUE le règlement de zonage municipal ne prohibe pas l'implantation d'un tel système d'antennes dans la zone;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme n'est pas dotée d'un protocole de consultation au sens de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion;

ATTENDU QUE le protocole de consultation d'Industrie Canada compris dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion s'applique par défaut;

ATTENDU QU'en présence d'un conflit de lois, il existe une prépondérance fédérale de sorte que la Loi sur la radiocommunication a préséance sur la réglementation de zonage;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le projet d'implantation du système d'antennes présenté par Rogers Communications inc. tel que soumis et montré au plan d'arpentage préparé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 2011 et portant les numéros de dossier 1105-25 et de minute 19641;

D'AUTORISER Rogers Communications inc. à entreprendre la mise en œuvre du projet tel que soumis dans les délais impartis.

040.02.12

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA POUR LEUR RÉOLUTION NUMÉRO 11.12.272 VISANT LE MAINTIEN DU PROGRAMME ACCESLOGIS-QUÉBEC

ATTENDU QUE le présent conseil a pris connaissance du contenu de la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska adoptée le 5 décembre 2011 demandant au gouvernement du Québec le maintien et le renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil sont unanimement en accord avec les préoccupations et les motifs exprimés par le conseil de la municipalité de Kamouraska sur le maintien du programme AccèsLogis Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme appuie dans son intégralité la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska demandant au gouvernement du Québec :

- ✓ de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- ✓ de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;
- ✓ de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de cinq ans.

QUE copie originale certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec incluant en pièce jointe copie de la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska;

DE transmettre cette résolution à la MRC de Kamouraska et à la Municipalité de Kamouraska.

041.02.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. GHYSLAIN DUBÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Ghyslain Dubé s'est vu léguer la propriété sise au 43, rue St-Alphonse le 14 décembre 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Ghyslain Dubé au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 43, rue St-Alphonse.

CORRESPONDANCE

042.02.12

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE COURSES DE CHIENS DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE le Club de courses de chiens de Saint-Gabriel tient sa compétition annuelle les 2, 3 et 4 mars prochains;

ATTENDU QUE cette activité a des retombées économiques sur l'ensemble de la région;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de courses de chiens de Saint-Gabriel et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de Saint-Gabriel.

043.02.12

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE Action Chômage Kamouraska inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis 30 ans et qui a pour mandat, la défense des

droits des chômeurs(es);

ATTENDU QUE de plus en plus de personnes consultent l'organisme, mais malheureusement leur situation financière demeure précaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer financièrement à Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$).

044.02.12

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada accorde du financement aux organismes du secteur sans but lucratif et aux employeurs du secteur public;

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada a pour but de créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants à plein temps âgés de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE les projets proposés devront : offrir des services à la collectivité, offrir des emplois qui appuient les priorités locales, offrir une expérience liée à la carrière ou un premier emploi, offrir un salaire qui contribue au revenu des étudiants embauchés, assurer une supervision et un encadrement de la part de l'employeur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit faite dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada pour obtenir du financement pour l'embauche d'étudiants pour le Camp de jour 2012.

VARIA

045.02.12

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST – QUOTE-PART

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de la facture numéro 2 au montant de quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (40 599,00 \$), représentant le 1^{er} versement de la quote-part.

PÉRIODE DE QUESTIONS

INFORMATION

- ✓ M. Nicholas Ouellet quitte la séance à 21h30.
- ✓ M. Robert Bérubé demande qu'il y ait des dates de proposées pour une rencontre de travail.
- ✓ M. Gervais Lévesque demande au directeur général que les trois (3) drapeaux du Parc de la paix soient changés en avril.
- ✓ M. Gervais Lévesque nous informe que des membres du comité en place pour l'organisation de la Fête nationale se retire et que des personnes devront être recrutées pour organiser l'événement en 2012.

046.02.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h34.

Gervais Lévesque
Maire

Frédéric Lee
Directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

025.02.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2012 soit accepté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

026.02.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4
JANVIER 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2012 soit adopté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

027.02.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES
ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 7 février 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations janvier 2012	2 239,79 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	2 470,24 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	13 481,78 \$	
REER employeur	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	865,40 \$	
REER employés	Salaires sem du 25-12-2011 au 21-01-2012	865,40 \$	
	Total:	19 922,61 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
G. Bolduc et Ass.	Rep pompe	3558	20 470.41 \$
Frédéric Lee	Frais de déplacement	3570	21.60 \$
Poste Canada	Timbres pour taxes	3564	631.21 \$
F.Q.M.	Cotisation annuelle	3565	1 003.63 \$
Ass. Plus beaux villages	Guide des villages membres	3566	754.16 \$
A.D.M.Q.	Cotisation annuelle	3568	646.91 \$
Station Plein Air	Don 50ième	3569	1 000.00 \$
Club Optimiste St-Pacôme	Don carnaval	3556	500.00 \$
Ass. Plus beaux villages	Cotisation annuelle	3562	509.25 \$
Jean-François Charron	Programme Petits Patrimoines	3563	500.00 \$
Muni. St-Philippe-de-Néri	Site enfouissement	3561	12 921.75 \$
Groupe Ultima	Assurance annuelle	3560	32 419.00 \$
Station Plein Air	Quote-Part	3555	3 333.33 \$
Les Fleurons du Québec	Cotisation annuelle	3567	350.00 \$
Régie inter-muni. en pro.	Quote-Part	3554	6 917.36 \$
Transport Pierre Dionne	Contrat neige	3557	23 095.67 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Parc	02313-30972	366.00 \$
Hydro-Québec	P1-P2	02313-65724	448.23 \$
Hydro-Québec	Caserne	02313-13383	131.37 \$
Hydro-Québec	Centre Communautaire	02313-21043	1 007.69 \$
Hydro-Québec	Centre Comm. Agrandis	02313-50129	823.19 \$
Hydro-Québec	Croix	02313-52397	108.31 \$
Hydro-Québec	Baseball	02313-68202	28.15 \$
Hydro-Québec	Chalet des loisirs	02313-00839	400.09 \$
Hydro-Québec	PP5	02313-62727	84.45 \$
Hydro-Québec	PP4	02314-47736	83.04 \$
Hydro-Québec	PP2	02314-25969	292.23 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	02314-14492	731.19 \$
Hydro-Québec	P3-P4	02314-80512	986.92 \$
Hydro-Québec	Étangs	02314-99741	1 833.60 \$
Hydro-Québec	PP3	02314-97361	90.07 \$
Hydro-Québec	PP1	02314-12659	327.32 \$
BELL	Chalet des loisirs	02314-96055	126.44 \$
BELL	Internet	02509-52362	30.71 \$
BELL	Station pompage	02314-25645	81.11 \$
BELL	Station pompage	02314-96055	81.11 \$

BELL	Station pompage	02314-38031	81.11 \$
BELL	Bureau municipal	02314-69351	288.85 \$
CSST	Frais mensuels	01008-46811	889.44 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	01008-91522	3 276.29 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	01008-46811	7 588.59 \$
Cartes de crédit			
Buro Plus	Fourniture de bureau	Dévelop.	44.58 \$
Poste Canada	Envois postaux	Dévelop.	115.15 \$
Poste Canada	Envois postaux	Dévelop.	115.15 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			125 534.66 \$
TOTAL SALAIRES			19 922.61 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			125 534.66 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			42 878.08 \$
GRAND TOTAL :			188 335.35 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 7 février 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

028.02.12

DEMANDE AU PACTE RURAL – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le CLD, par le biais du Pacte rural, aide à défrayer les coûts d'embauche d'un(e) agent(e) de développement ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande au Pacte rural de la MRC de Kamouraska de verser une aide financière de cinq mille dollars (5 000,00 \$) pour défrayer une partie des coûts du salaire de l'agente de développement pour l'année 2011 et que le directeur général transmette le rapport d'activités au CLD.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

029.02.12

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DU DOMAINE

ATTENDU QUE M. Sylvain Ouellet est en processus d'acquisition d'un terrain appartenant à Mme Darie Bérubé et M. Michel Bérubé, situé dans la rue du Domaine ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme possède une parcelle de terrain située en bordure de l'assiette de rue et que cette dernière n'est d'aucune utilité pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain d'une superficie totale de 212,4 mètres carrés et porte le numéro de lot 4 321 128 ;

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain serait utile à M. Ouellet pour la configuration de l'accès à sa future propriété ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme procède à la vente de cette parcelle de terrain située en bordure de la rue du Domaine à M. Sylvain Ouellet au coût d'un dollar (1,00 \$) et le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee soient autorisés à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rattachant.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201__

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

030.02.12

**AUTORISATION DE SIGNATURES AUX FINS DE LA DÉCLARATION
(ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT) –
PROJET DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT – RUE DE LA PRUCHIÈRE**

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation a été présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M. Gervais Lévesque, maire, et M. Frédérick Lee, directeur général, soient désignés pour signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, y compris l'attestation d'exactitude ;

QUE M. Frédérick Lee, directeur général soit autorisé à effectuer le paiement de cinq cent vingt-trois dollars (523,00 \$) au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention du certificat d'autorisation dans le projet de prolongement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue de la Pruchière.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

031.02.12

**DEMANDE D'EXEMPTION DES INSTANCES MUNICIPALES ET
L'APPLICATION DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE
L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur, le 4 novembre 2011, de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement impose à tout demandeur de certificat d'autorisation de produire un formulaire de déclaration confirmant que le projet n'est pas financé par un prêteur d'argent et assurant, notamment, que l'organisme ainsi que tout dirigeant de l'organisme demandeur n'a pas été trouvé coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à un acte criminel lié à l'exercice d'activités visées par l'autorisation demandée, d'un acte criminel prévu aux articles 467.11 à 467.13 du Code criminel, d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements (même si celle-ci n'a rien à voir avec l'objet de la demande de certificat d'autorisation), n'a pas été en défaut de respecter une ordonnance ou une injonction rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ; ni de payer un montant dû en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENTU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est constitué de sept (7) élus ayant prêté serment, et dont six (6) ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie et devant respecter la loi et l'éthique ;

ATTENDU QUE les demandes de certificat d'autorisation effectuées par les municipalités concernent, dans la majorité des cas, des travaux découlant des compétences qui leur sont dévolues en vertu de diverses lois ;

ATTENDU QU'une telle procédure concernant les liens de dépendance entre les municipalités et ses élus vient alourdir la démarche d'obtention du Certificat d'autorisation et s'applique difficilement au milieu municipal ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'exempter les municipalités de l'application de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment lorsque les demandes de Certificat d'autorisation visent l'exécution de travaux découlant de compétences dévolues aux organismes municipaux.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

032.02.12

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE DU LOCAL DES JEUNES

ATTENDU QUE les deux (2) candidates intéressées par le poste de coordonnatrice du Local des jeunes possèdent toutes deux (2) une expérience similaire ;

ATTENDU QUE toutes deux sont à l'emploi de la Municipalité de Saint-Pacôme en tant qu'animatrices au local des jeunes depuis déjà dix-sept (17) mois, soit depuis septembre 2010 et qu'elles s'acquittent de leurs tâches avec satisfaction ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Christine Drapeau et Mme Marie-Pier Lévesque s'acquittent conjointement des tâches de coordination, d'animation et de planification du Local des jeunes de Saint-Pacôme.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

033.02.12

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE
DESJARDINS DE LA RIVIÈRE-OUELLE POUR LE COMPTE DU LOCAL
DES JEUNES**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Christine Drapeau et M. Frédérick Lee soient désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Ouelle pour le compte du Local des jeunes de Saint-Pacôme.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

034.02.12

MANDATER UN NOTAIRE OU AVOCAT POUR FAIRE UNE DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.

ATTENDU QU'une entreprise en pleine expansion s'est montrée intéressée à venir s'établir dans le parc industriel de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE les entreprises déjà en place ont besoin de plus d'espace afin de faciliter leurs opérations ;

ATTENDU QU'il n'y a plus de terrain disponible présentement ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Yves Lévesque, notaire, afin de préparer une demande d'exclusion à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec afin d'agrandir le parc industriel de Saint-Pacôme.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

035.02.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT À FERDINAND LAPLANTE INC. –
PROJET DE REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ATTENDU la réception de la facture de Ferdinand Laplante inc. pour la partie du remplacement de la fenestration de l'Édifice municipal qui a été exécutée ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 1 au montant de trente-six mille cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-neuf cents (36 191,69 \$) taxes incluses, à Ferdinand Laplante inc.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

036.02.12

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DES ARCHITECTES
CORRIVEAU, GIRARD ET ASSOCIÉS – PROJET DE REMPLACEMENT DE
LA FENESTRATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU la réception de la facture des Architectes Corriveau, Girard et Associés dans le projet de remplacement d'une partie de la fenestration de l'Édifice municipal ;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement de la facture numéro 212-006 au montant de quatre mille trois cent soixante-neuf dollars et cinq cents (4 369,05 \$) pour les relevés et mise en plan, services d'appel d'offres et la surveillance de travaux aux Architectes Corriveau, Girard et Associés, et ce, après vérification de la conformité des travaux.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

037.02.12

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit dollars (28,00 \$) par habitant par année, soit un total de cent douze dollars (112,00 \$) par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

038.02.12 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – RÉPARATION DES FUITES PL1-PL2**

ATTENDU QUE deux joints d'étanchéité doivent être remplacés aux bassins PL1 et PL2;

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Lévesque, responsable du réseau d'aqueduc et d'égout, a analysé les soumissions suivantes :

Allen Entrepreneur Général inc.	1 870,00 \$ taxes en sus
Gaétan Bolduc & Associés inc.	995,00 \$ taxes en sus

ATTENDU QUE suite à son analyse, M. Jean-Pierre Lévesque nous recommande la soumission de Gaétan Bolduc & Associés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Gaétan Bolduc & Associés inc. au coût de neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (995,00 \$) taxes en sus, et ce, après vérification auprès des plombiers locaux.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

039.02.12

**APPROBATION DU PROJET D'IMPLANTATION DU SYSTÈME
D'ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE ROGERS
COMMUNICATIONS INC.**

ATTENDU QUE la compagnie Rogers Communications inc. a présenté à la Municipalité de Saint-Pacôme un projet d'implantation d'un système d'antennes de télécommunication sur une partie du lot 4 319 004 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le domaine des radiocommunications est soumis aux lois du Parlement fédéral qui a juridiction exclusive sur celles-ci;

ATTENDU QUE l'implantation de systèmes d'antennes à des endroits stratégiques selon des critères techniques et des besoins d'exploitation bien précis est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R.-2) et de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

ATTENDU QU'en l'occurrence, le choix de l'emplacement retenu pour l'implantation du système d'antennes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme découle d'une recherche de site suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers Communications inc. et son environnement;

ATTENDU QUE le règlement de zonage municipal ne prohibe pas l'implantation d'un tel système d'antennes dans la zone;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme n'est pas dotée d'un protocole de consultation au sens de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion;

ATTENDU QUE le protocole de consultation d'Industrie Canada compris dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion s'applique par défaut;

ATTENDU QU'en présence d'un conflit de lois, il existe une prépondérance fédérale de sorte que la Loi sur la radiocommunication a préséance sur la réglementation de zonage;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le projet d'implantation du système d'antennes présenté par Rogers Communications inc. tel que soumis et montré au plan d'arpentage préparé par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, en date du 19 mai 2011 et portant les numéros de dossier 1105-25 et de minute 19641;

D'AUTORISER Rogers Communications inc. à entreprendre la mise en œuvre du projet tel que soumis dans les délais impartis.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

040.02.12

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA POUR LEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 11.12.272 VISANT LE MAINTIEN DU
PROGRAMME ACCESLOGIS-QUÉBEC**

ATTENDU QUE le présent conseil a pris connaissance du contenu de la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska adoptée le 5 décembre 2011 demandant au gouvernement du Québec le maintien et le renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil sont unanimement en accord avec les préoccupations et les motifs exprimés par le conseil de la municipalité de Kamouraska sur le maintien du programme AccèsLogis Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme appuie dans son intégralité la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska demandant au gouvernement du Québec :

- ✓ de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- ✓ de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;
- ✓ de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de cinq ans.

QUE copie originale certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec incluant en pièce jointe copie de la résolution n° 11-12-272 de la municipalité de Kamouraska;

DE transmettre cette résolution à la MRC de Kamouraska et à la Municipalité de Kamouraska.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

041.02.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. GHYSLAIN DUBÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Ghyslain Dubé s'est vu léguer la propriété sise au 43, rue St-Alphonse le 14 décembre 2011;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Ghyslain Dubé au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 43, rue St-Alphonse.

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Gervais Lévesque, maire

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

042.02.12

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE COURSES DE CHIENS DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE le Club de courses de chiens de Saint-Gabriel tient sa compétition annuelle les 2, 3 et 4 mars prochains;

ATTENDU QUE cette activité a des retombées économiques sur l'ensemble de la région;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de courses de chiens de Saint-Gabriel et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de Saint-Gabriel.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

043.02.12

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE Action Chômage Kamouraska inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis 30 ans et qui a pour mandat, la défense des droits des chômeurs(es);

ATTENDU QUE de plus en plus de personnes consultent l'organisme, mais malheureusement leur situation financière demeure précaire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer financièrement à Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de vingt-cinq dollars (25,00 \$).

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

044.02.12

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada accorde du financement aux organismes du secteur sans but lucratif et aux employeurs du secteur public;

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada a pour but de créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants à plein temps âgés de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE les projets proposés devront : offrir des services à la collectivité, offrir des emplois qui appuient les priorités locales, offrir une expérience liée à la carrière ou un premier emploi, offrir un salaire qui contribue au revenu des étudiants embauchés, assurer une supervision et un encadrement de la part de l'employeur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit faite dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada pour obtenir du financement pour l'embauche d'étudiants pour le Camp de jour 2012.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

045.02.12

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU
KAMOURASKA OUEST – QUOTE-PART

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de la facture numéro 2 au montant de quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (40 599,00 \$), représentant le 1^{er} versement de la quote-part.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

046.02.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h34.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général